



# **TRANSFORMATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Objectif : accompagner la transformation du pays via un investissement massif dans les compétences des salariés.**

Cette transformation doit permettre aux salariés d'être réellement les acteurs éclairés pour bâtir leur propre parcours professionnel en toute sécurité.

Toutefois, il faut remarquer que l'opérationnalité de certains pans du système à construire ne semble pas évident, surtout dans un temps si contraint, compte tenu :

- ➔ de certains impératifs (disparition du Congé individuel de formation ; suppression de la notion d'heure pour le CPF),
- ➔ d'injonctions paradoxales (sélectivité/ouverture ; rapidité/qualité ; gestion de la complexité/ simplicité d'accès)
- ➔ du flou sur le financement du dispositif universel (Compte Personnel de Formation) inclus dans la lettre de cadrage.

Cette négociation doit pouvoir conduire :

- à la mise en place d'un système de transition professionnel mutualisé et pérenne, pour autoriser des transitions longues pour tous les salariés. Ces formations longues doivent pouvoir se faire sur le temps de travail pour éviter que les salariés soient obligés de passer par la case chômage pour se former.
- à un accompagnement performant afin de ne pas laisser les salariés seuls face à un outil informatique pour s'orienter.
- à poser la première brique d'une authentique prise en compte du capital humain en abordant les nécessaires questions de son développement et de l'accroissement de sa valeur par les compétences.
- à clarifier le financement du CPF en fonction de la population bénéficiaire (salarié du privé, salarié du secteur public, indépendant).

La gestion de la transition, et donc du temps nécessaire à la réussite de sa mise en œuvre de ces transformations, sera fondamentale pour assurer le succès de cette transformation dont dépend l'avenir professionnel de tous les salariés.

**A suivre .....**

Consultez notre site [www.cgc-notaires.fr](http://www.cgc-notaires.fr) et notre page facebook [cgc-notaires](https://www.facebook.com/cgc-notaires)

**SNCTN CFE-CGC**

**GFPP - Maison de la CFE-CGC – 59/63 rue du Rocher – 75008 PARIS – Tél. 01.55.30.13.18**

Contact : [snctn.cfe.cgc.notaires@gmail.com](mailto:snctn.cfe.cgc.notaires@gmail.com) - Site : [www.cgc-notaires.fr](http://www.cgc-notaires.fr) -Facebook : [cgc-notaires](https://www.facebook.com/cgc-notaires)